# COMMUNE DE NEUVIC SUR L'ISLE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire, salle du centre multimédia de Neuvic- rue des Frères Pouget

# Mercredi 7 décembre 2022

18 heures 30

# **ORDRE DU JOUR**

Ouverture de la séance et présentation pour approbation du procès-verbal de la précédente séance du vendredi 2 septembre 2022

Compte rendu des décisions dans le cadre de la délégation de compétences au maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

I. Choix d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune : Maître Laurent Givord, étude Adden à Bordeaux,

dans le cadre d'un recours en annulation de la délibération prise le 2 septembre 2022 par le conseil communautaire sur la création d'un centre intercommunal de santé, en excipant l'exception d'illégalité de la délibération du 20 mai 2021 (relative à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » avec ajout de la mention « création et gestion d'un centre de santé »).

### **Budget - Comptes et éléments budgétaires**

- II. Présentation des comptes décision modificative pour prendre en compte les écritures comptables d'intégration des travaux réalisés en régie.
- III. Ouverture par anticipation des crédits de l'exercice 2023 disposition budgétaire applicable avant le vote du budget primitif 2023 pour les dépenses d'investissement
- IV. Subvention aux clubs et associations
- V. Demandes de subvention au titre de la DETR 2023

#### <u>Assainissement</u>

- VI. Assainissement collectif : présentation des études
- VII. Etude diagnostic assainissement : compte rendu de la consultation « assistance à maitrise d'ouvrage »

# Affaires générales

- VIII. Adressage : proposition de dénomination des voies
  - IX. Incorporation dans le domaine public de l'impasse de la résidence autonomie et de la rue du gymnase
  - X. Résidence autonomie : présentation des évaluations interne et externe
- XI. Présentation des rapports d'activité de la communauté de communes (CCIVS) et du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- XII. Désignation d'un correspondant incendie secours